



**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Melun, le 07.11.23

**Communiqué de presse**

**Signature du protocole d'accord départemental de Seine-et-Marne  
relatif à la sécurité des médecins libéraux**

Le protocole d'accord départemental de Seine-et-Marne relatif à la sécurité des médecins libéraux a été signé mardi 7 novembre 2023 par Pierre ORY, préfet de Seine-et-Marne, Jean-Michel BOURLES, procureur de la République de Melun (représentant pour cette signature les procureurs de Meaux et de Fontainebleau), Antoine SALMON, directeur départemental de la sécurité publique, Mélisande DURIER, colonelle commandant le groupement de gendarmerie départementale, Hélène MARIE, déléguée départementale de l'agence régionale de santé et le docteur Claire SIRET, présidente du Conseil départemental de l'ordre des médecins.

L'objectif de ce protocole est l'amélioration de la sécurité des médecins libéraux exerçant dans le département. Il renforce la coopération entre les médecins et les services de l'État compétents en matière de prévention de la violence et de traitement de la délinquance, et prévoit la mise en place des mesures suivantes :

- l'information et le conseil par les services de police et de gendarmerie aux professionnels de santé pour améliorer leur sécurité ;
- la mise à disposition d'un dispositif d'alerte spécifique au bénéfice des professionnels de santé en situation de danger ;
- la mise en place de procédure facilitant les démarches des professionnels de santé en cas d'agression ;
- l'organisation de circuits de remontées d'informations entre les parties signataires.

Ce protocole est la déclinaison départementale actualisée de l'accord conclu le 20 avril 2021 entre le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, le ministre de la Justice et des Libertés et les présidents des conseils nationaux des ordres professionnels de santé concernés.

Il s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de l'organisation de l'offre de soins sur le territoire national conduite par les agences régionales de santé.

---

**Cabinet du Préfet**

**Service départemental de la communication interministérielle**

12, rue des Saints-Pères  
77000 Melun  
[www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr)



@Prefet77